



# Procès-verbal de la séance du Conseil général du mardi 17 décembre 2013, 20h00

salle du Conseil général, Colombier

## Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 01.10.2013
3. Nomination d'une Commission temporaire de cinq membres pour l'étude d'un nouveau plan d'aménagement
4. Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande d'abrogation de l'arrêté voté le 5 novembre 2012 par le Conseil général de Bôle concernant l'assainissement d'une canalisation d'évacuation des eaux usées entre Beauvallon et Sous-le-Pré et à une demande de crédit de CHF 58'000.-
5. Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de CHF 136'300.- pour l'achat exceptionnel et les frais de montage de compteurs électriques
6. Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de CHF 730'000.- pour la réfection et la transformation de l'immeuble Bâla 8 à Auvernier
7. Rapport et arrêté concernant la modification partielle du plan d'aménagement communal d'Auvernier, secteur « Gare d'Auvernier »
8. Budget pour l'exercice 2014
9. Informations relatives à la situation du Théâtre de Colombier
10. Communications du Conseil communal
11. Divers

Le Président du Conseil général, **M. François Gubler**, salue l'assemblée.

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence de 36 conseillers généraux.

5 sont excusés : Mme Agnès Decnaeck et MM Christophe Bissat, Dario Florey, Nicolas Grosjean et Olivier Thiébaud.

Aucun absent.

Conseil communal in corpore.

Unanimité : **35** ; Majorité absolue : **19**

**M. François Gubler** donne lecture du courrier : lettre du 10 décembre 2013 de La Grappe, dont le contenu est résumé comme suit :

Par un courrier du 21 novembre 2013, La Grappe interpellait le Conseil communal sur la question actuellement pendante du Théâtre de Colombier, avec des questions relatives au fonctionnement

actuel du théâtre, son financement et son avenir. Ces différents points devaient influencer inévitablement la prise de position des conseillers généraux lors de la séance du Conseil général du 17 décembre 2013. Le budget de fonctionnement du Théâtre représentant environ CHF 350'000.-, il semble évident que les conseillers généraux doivent être parfaitement au courant des différents éléments constituant cette somme et être au fait de leurs dossiers avant la votation du budget. D'autre part, l'avenir du théâtre doit faire l'objet d'une attention particulière, compte tenu des interventions médiatiques. La réponse que le Conseil communal avait donnée au courrier de La Grappe revenait à dire que les conseillers généraux devraient interroger l'exécutif, recevoir les réponses à leurs questions et prendre les décisions lors de la séance du 17 décembre, ceci sans pouvoir partager avec les membres de leur groupe avant cette échéance. M. Frédéric Laurent a transmis oralement en séance de groupe les informations demandées dans le courrier de novembre. La qualité du Conseil communal n'est pas mise en doute par La Grappe, mais il apparaît qu'il y a une lacune importante dans la manière de répondre aux attentes des conseillers généraux et, par là-même, à la population. Le groupe espère donc que ce genre de manquement ne se reproduira plus, surtout en lien avec des sommes aussi importantes.

## 2. Procès-verbal de la séance du 01.10.2013

**M. Yann Noirjean (PLR).** Le groupe LR n'acceptera pas le procès-verbal. En effet, il donne une mauvaise image des autorités et de l'administration, car il manque de professionnalisme dans la rédaction. Il est clair qu'il n'est pas question de faire des PV décisionnels, mais un PV synthétique des échanges qui retranscrivent l'esprit des différents orateurs serait une pratique adéquate. Le Conseil communal est prié de faire adapter ce procès-verbal et de faire en sorte que les suivants soient rédigés également dans cet esprit.

**M. Jean-François Künzi (PS).** Concernant le point 8 du procès-verbal, il souhaite souligner que ce qui s'est passé lors de la préparation du Conseil général du 1er octobre dernier ne doit plus jamais se reproduire. Le rapport envoyé à la Commission TP/SI/Énergie pour une prise de position doit être celui qui sera soumis au Conseil général.

**M. Louis Godet (Verts Lib.)** souhaite qu'on ne l'affuble plus de l'étiquette du PLR et souhaite figurer en tant que Vert Libéral.

**M. Philippe Egli (La Grappe).** Le groupe dans son ensemble accepte le contenu du procès-verbal sous réserve d'une remarque : faute de frappe à la page 14 ; il est écrit « soient *revus* aux mêmes conditions » au lieu de « soient *prévus* aux mêmes conditions ».

Suite à l'intervention de M. Godet, **M. François Gubler** précise que le problème d'appartenance au parti des Verts Libéraux a déjà évoqué lors d'une dernière séance.

*S'ensuit alors une discussion sur le changement d'appartenance à un parti en cours de législature, discussion à laquelle prennent part M. Hugues Scheurer, Mme Marie-France Matter et M. Daniel Sigg. Ce dernier, membre du groupe socialiste, demande également la mention de son appartenance au parti des Verts.*

**Le Conseil communal ne s'opposant pas à ces demandes, elles sont ainsi validées.**

**M. Philippe Donner (PLR)** souhaite, qu'à la page 8 du procès-verbal, dans l'intervention liée au point 7, il soit mentionné que le rapport de la Commission technique dont fait lecture M. Vida a été rédigé par M. Donner.

**Suite à ces quelques remarques, l'adoption du procès-verbal est mise au vote. Le procès-verbal de la séance du 01.10.2013 est accepté par 18 pour, 16 contre et 1 abstention.**

**M. Patrice Blanc (PLR)** demande une modification de l'ordre du jour, à savoir que les informations relatives au théâtre soient traitées en point 8 et le budget en point 9, afin d'obtenir des réponses aux questions que soulève le budget au compte 302 Théâtre de Colombier.

**M. Fred-Eric Moulin (PS)**. Le parti socialiste n'acceptera pas la modification de l'ordre du jour, car il ne s'agit pas d'un nouveau point et il semble plus logique de passer impérativement le budget 2014. Il rappelle qu'il ne s'agit que d'une information relative au théâtre de Colombier.

**La modification de l'ordre du jour telle que demandée par M. Blanc est mise au vote et acceptée par 26 pour et 9 contre.**

### **3. Nomination d'une Commission temporaire de cinq membres pour l'étude d'un nouveau plan d'aménagement**

**M. Mauro Vida (PS)** propose la candidature de M. Randoald Corfu.

**M. Sylvain Ischer (La Grappe)** propose la candidature de M. Robert Gygi.

**M. Patrice Blanc (PLR)** propose les candidatures de MM. Philippe Donner, Hugues Scheurer et Patrice Blanc.

**La nomination des personnes proposées est acceptée tacitement.**

### **4. Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande d'abrogation de l'arrêté voté le 5 novembre 2012 par le Conseil général de Bôle concernant l'assainissement d'une canalisation d'évacuation des eaux usées entre Beauvallon et Sous-le-Pré et à une demande de crédit de CHF 58'000.-**

**M. Jean-François Künzi (Commission Technique)**. La commission estime que l'entreprise Colas a nettement sous-estimé la complexité, voire l'impossibilité du travail à réaliser : passage d'un tube à travers la Rue du lac, abondamment pourvue en conduites et en canalisations, sans endommager la couche de bitume récemment posée. Le déversoir d'orage souterrain prévu constitue une solution acceptable, certes pas dénué de mauvaises surprises en cas d'orage exceptionnel. Dans cette affaire, la Commune de Milvignes réalise une bonne opération financière. En conséquence, la Commission, à l'unanimité, propose d'accepter l'abrogation et la demande de crédit proposée.

**M. Philippe Bärffuss (Commission Financière)**. Au vu des CHF 58'000.- prévus au lieu des CHF 155'000.-, la Commission financière préavise favorablement la demande de crédit.

**M. Roberto Ronchi (PLR)**. Au vu des problèmes de surcharge de ce collecteur, de la complexité, voire de l'impossibilité d'exécuter un pousse-tube pour franchir la Rue du Lac et du permis de construire déjà délivré pour l'extension de l'immeuble Rue du Lac 29, la solution préconisée de créer un déversoir d'orage en amont des habitations semble la meilleure solution à moyen terme, que ce soit financièrement ou en rapidité d'exécution. Le groupe LR acceptera le crédit de CHF 58'000.-, ainsi que l'abrogation de l'arrêté voté le 5 novembre 2012 par la Commune de Bôle.

**M. Robert Gygi (La Grappe)**. Le groupe votera à l'unanimité le rapport présenté et salue les efforts entrepris par le Conseil communal pour remédier à ce problème et, tenant compte des remarques qui lui ont été faites, de présenter un projet réalisable et nettement moins cher que celui qui avait été voté à Bôle en 2012.

**M. Daniel Sigg (Verts)**. Le groupe socialiste approuve le rapport à l'unanimité, mais espère que le PGEE sera rapidement complété en amont, afin d'éviter que les égouts ne passent trop souvent dans les eaux claires.

**Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.**

**5. Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de CHF 136'300.- pour l'achat exceptionnel et les frais de montage de compteurs électriques**

**M. Mauro Vida (Commission technique).** La Commission technique a été informée des recherches effectuées par le Conseil communal suite au retrait du rapport lors du dernier Conseil général. M. Frédéric Laurent a rencontré personnellement le fabricant. Un listing des compteurs a été établi et sera tenu à jour en collaboration avec les SIB. La Commission technique a accepté ce rapport à l'unanimité.

**M. Philippe Bärffuss (Commission financière).** La Commission financière préavise favorablement l'achat et le remplacement des compteurs.

**M. Daniel Etter (PLR).** En séance de groupe, plusieurs personnes ont manifesté leur mécontentement quant à la rédaction du rapport ; il y figure en effet trop de noms. Les compteurs doivent être changés et c'est une décision de l'Institut fédéral de métrologie METAS. Par ailleurs, ce n'est pas à perte étant donné que chaque compteur est loué. Le PLR accepte à sa majorité la demande de crédit de CHF 136'300.- pour l'achat exceptionnel et la pose de compteurs électriques.

**M. Fred-Eric Moulin (PS)** donne lecture du rapport de **M. Christophe Bissat**. Force est de constater que le retrait du rapport lors du dernier Conseil général a non seulement permis une meilleure compréhension de la situation, mais a également amené une prise de position mettant en balance deux options au lieu d'une. Nous avons ainsi cette fois-ci l'assurance du bien-fondé de l'achat de ces compteurs. Nous bénéficierons également d'un prix abaissé à CHF 46.- par compteur sur la quantité souhaitée. Il est cependant surprenant de lire dans ce nouveau rapport un prix par compteur de CHF 46.- au lieu de CHF 70.-, alors que, lors des discussions liées au premier rapport, le Conseil communal a parlé de CHF 46.- au lieu CHF 125.-. Le groupe socialiste entrera en matière et acceptera cette demande de crédit.

**M. Daniel Bena (La Grappe).** Lors de la dernière séance du Conseil général, la demande de crédit était supérieure de CHF 21'900.-. La Grappe accepte donc à l'unanimité cette demande de crédit.

**Mis au vote, l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.**

**6. Rapport et arrêté du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de CHF 730'000.- pour la réfection et la transformation de l'immeuble Bâla 8 à Auvernier**

**M. Philippe Bärffuss (Commission financière).** La Commission financière préavise favorablement ce projet. D'autant plus que pour garder le bâtiment en l'état il aurait fallu dépenser CHF 200'000.- supplémentaires. Au vu des CHF 730'000.- demandés, l'investissement semble tout à fait intéressant et pourrait amener de nouveaux contribuables.

**M. Fred-Eric Moulin (PS).** L'immeuble en question était vétuste. Le projet proposé est bon ; il permet notamment une augmentation de la densification de l'habitat. De plus, il présente plus ou moins le même concept que l'immeuble Bâla 10, lui aussi touché par l'incendie. La demande de crédit de CHF 730'000.-, déduite du remboursement futur de l'ECAP, est acceptée par le groupe socialiste.

**M. Bertrand Cottier (La Grappe).** Le projet du Conseil communal étant de nature à préserver et à améliorer le patrimoine immobilier de la commune, La Grappe soutient cette demande de crédit.

**M. Yann Noirjean (PLR).** Le montant demandé peut sembler très important, mais quand on analyse les chiffres de façon détaillée, on se rend compte que c'est un très bon investissement pour la commune. Pour cette raison, le groupe LR recommande son acceptation à l'unanimité.

**M. Louis Godet (Verts Lib.)** se dit surpris de voir cet élan d'approbation concernant cet immeuble et explique les raisons de son étonnement. Il s'agit d'un immeuble particulièrement vétuste et il est étonnant

de proposer un crédit de CHF 730'000.- pour faire un assainissement partiel. Cet immeuble a des problèmes d'étanchéité, comme tout le nord de la Bâla. Il n'y a pas de concept énergétique, puisque l'on ne touche pas l'enveloppe du bâtiment au niveau de la façade et des fenêtres. Une enveloppe de presque ¾ de million de francs doit être votée et cela ne permet même pas d'assainir le bâtiment de manière correcte, alors que l'on demande aux collectivités de montrer l'exemple sur le plan énergétique. M. Godet aurait souhaité également que le Conseil communal expose une vision d'ensemble du patrimoine de Milvignes pour la législature ; il y a en effet 13 autres objets immobiliers de type locatif sur la commune. M. Godet constate que le patrimoine financier de la commune étant de CHF 8'000'000.-, c'est-à-dire environ 20% du budget de fonctionnement annuel, il est trop faible actuellement pour garantir une sérénité. En conséquence, il est d'avis que cet immeuble-là, précisément, devrait être vendu à des particuliers, lesquels devraient vraisemblablement investir non pas CHF 700'000.-, mais le double, voire le triple, pour garantir un assainissement correct. Pour M. Godet, ce n'est pas le rôle de la commune de s'égarer dans des projets aussi délicats et, de ce fait, il ne peut accepter cette demande de crédit.

**Mme Josette Schaer (CC).** Un état des lieux de tout le patrimoine financier de Milvignes devait être fait cette année, à commencer par ces immeubles Bâla 8 et 10 qui offrent un rendement assez intéressant. La toiture sera complètement isolée, ce qui sera déjà un net gain au niveau énergétique. Quant aux fenêtres, elles ne sont pas en si mauvais état.

**M. Louis Godet (Verts Lib.)** ajoute que la question du renouvellement du circuit électrique de cet immeuble s'annonce compliquée. Si l'on veut augmenter l'habitat, il faudra probablement refaire l'alimentation électrique depuis le câble principal. M. Godet est d'avis que cela occasionnera des coûts élevés et trouve que les devis, le coût réel d'assainissement et l'ampleur de la tâche ont été sous-estimés.

**Mise au vote, l'entrée en matière est acceptée par 32 pour, 1 contre et 2 abstentions.**

**Mis au vote, l'arrêté est accepté par 29 pour, 1 contre et 5 abstentions.**

## **7. Rapport et arrêté concernant la modification partielle du plan d'aménagement communal d'Auvernier, secteur « Gare d'Auvernier »**

**M. Fred-Eric Moulin (PS).** Le rapport concernant la modification partielle du plan d'aménagement d'Auvernier n'a pas soulevé de remarque particulière. Il s'agit d'une mise en conformité et cela permettra la construction de bâtiments futurs. Toutefois, une partie du groupe socialiste s'est étonnée du fait que la commission d'urbanisme ne se soit pas penchée sur ce dossier et qu'elle n'ait pas pris position. Le groupe socialiste entrera en matière et acceptera l'arrêté proposé.

**M. Philippe Donner (PLR).** Cette modification du plan d'aménagement local comprend deux objets, à savoir, d'une part l'augmentation des droits à bâtir de la parcelle N° 2614, propriété de M. Montandon, pour la réalisation d'un projet immobilier (parcelle située à l'Ouest de l'ancien Hôtel de la Gare) et d'autre part la régularisation de la situation de deux places de stationnement que la Commune d'Auvernier a autorisées en 2007 sur la parcelle N° 3335, alors que cette dernière n'est pas affectée à la zone à bâtir (terrain ferroviaire). Début 2011, l'autorité communale d'Auvernier a pris l'initiative de modifier partiellement le plan d'aménagement local (PAL) pour régulariser la situation des deux places de stationnement. Le Service de l'aménagement du territoire a préavisé favorablement le dossier le 19 avril 2011, mais celui-ci est resté en suspens compte tenu de la volonté de M. Montandon, propriétaire du bien-fond N° 2614, de réaliser un projet immobilier pour lequel il manquait des surfaces comme droits à bâtir. Suite à des négociations favorables avec les CFF et l'analyse positive de ce projet immobilier, une cession et un échange de terrain ont été décidés. Ainsi, la parcelle N° 3335, d'une surface de 308 m<sup>2</sup>, propriété de M. Montandon, sur laquelle les deux places de stationnement ont été réalisées et la parcelle N° 3334, d'une surface de 197 m<sup>2</sup>, propriété des CFF et dont M. Montandon s'est porté acquéreur seraient transférées, si l'arrêté soumis est accepté, du domaine ferroviaire à la zone d'habitation de moyenne densité (ZHMD), comme les terrains avoisinants. Pour des raisons de logique géométrique des bien-fonds et selon les termes de la négociation avec les CFF, l'extrémité Est de la parcelle N° 3335, d'une surface de 60 m<sup>2</sup> ainsi qu'un petit

triangle de la parcelle N° 2615, d'une surface de 7m<sup>2</sup>, seraient conservés et inclus au domaine ferroviaire, donc hors de la zone à bâtir. En résumé, ce sont 505 m<sup>2</sup> qui seraient nouvellement affectés à la zone d'habitation de moyenne densité (ZHMD) et 67 m<sup>2</sup> qui resteraient dans le domaine ferroviaire. Ces modifications augmentent la surface constructible du terrain de M. Montandon ; désormais le nouveau bien-fonds représente une surface globale de 1'571 m<sup>2</sup>. Une évaluation environnementale relative à la protection contre le bruit, contre les rayonnements non ionisants et pour la gestion des eaux a été établie et c'est lors de la demande du permis de construire que les exigences techniques devront être confirmées et contrôlées. Ce terrain est équipé et donc propre à la construction. La mise en zone à bâtir d'une partie des parcelles N° 3334 et 3335 est soumise à la perception par le canton d'une contribution sur la plus-value immobilière. Le groupe LR a décidé, à l'unanimité, d'accepter cette proposition de modification partielle du plan d'aménagement communal.

**M. Sylvain Ischer (La Grappe).** Une densification est hautement souhaitable près de la gare d'Auvernier. Avec cette nouvelle grande zone et un peu de logique, de bonnes solutions se sont dessinées. Par la proposition qui est faite, la situation des places de parc construites avec autorisation d'Auvernier en 2007 est régularisée et une densification du village, sans recourir à un dézonage, est rendue possible. Il est important que cette démarche se fasse rapidement ; le propriétaire projette cet investissement depuis des années et la nouvelle Ordonnance sur l'aménagement du territoire rendra difficiles de telles modifications. La Grappe acceptera cette demande.

**Mis au vote l'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés à l'unanimité.**

## 8. Informations relatives à la situation du Théâtre de Colombier

**Mme Marie-France Matter (CC).** De manière à assurer la transparence et à informer le Conseil général, le Conseil communal affectera toutes les heures travaillées par l'administration communale pour le théâtre dans les comptes correspondants, comme cela se fait pour d'autres activités.

En réponse aux questions de M. Nicolas Grosjean, posées lors de la dernière séance du Conseil général, Mme Matter intervient en ce sens :

- le premier spectacle de la nouvelle saison du théâtre a effectivement attiré une trentaine de spectateurs seulement ;
- concernant l'appréciation de la situation, il n'est pas possible de tirer un bilan après une seule représentation. Un bilan ne peut être dressé qu'après une saison complète. Si un appauvrissement pouvait être craint suite au départ de M. Senn, la collaboration avec le Théâtre du Passage apporte au contraire un enrichissement ;
- les mesures prises actuellement par le Conseil communal sont le renforcement de l'équipe par un mandat d'attachée culturelle chargée du marketing confié à Mme Valéria Aubert et la collaboration avec une graphiste pour la création des affiches et flyers. Un compte Facebook a été ouvert.

Le choix de la programmation des spectacles d'accueil est fait en collaboration avec M. Robert Bouvier. Mme Aubert crée actuellement un projet d'enquête de satisfaction pour les spectateurs et citoyens de Milvignes. La billetterie est actuellement gérée par la chancellerie, au travers du système Infomaniak, par courriel ou par téléphone. La pharmacie offre également un point de vente des billets. A l'avenir, cette tâche de billetterie sera uniquement gérée par le coordinateur du Théâtre. Il est prévu toutefois de conserver la prestation mise à disposition par Mme et M. Jeanneret à la pharmacie et d'améliorer les services actuellement offerts par Infomaniak. En ce qui concerne le foyer, Mme Aubert en assure la gestion avec une équipe de bénévoles. Concernant le financement, sous réserve de l'approbation du budget, le coordinateur du Théâtre de Colombier aura à disposition une enveloppe de CHF 30'000.- pour assurer le bon fonctionnement administratif du théâtre. Cette enveloppe a été calculée sur un salaire moyen et un taux d'occupation d'environ 30%. Concernant les tarifs de location, le Conseil communal les a validés, avec un tarif préférentiel pour les sociétés locales de Milvignes. Le Théâtre de Colombier ne deviendra pas un satellite du Passage, le Conseil communal souhaite le conserver comme une salle à part entière. Un

cahier des missions et des charges d'un coordinateur du Théâtre est actuellement en préparation. Pour ce faire, M. Frédéric Laurent et Mme Marie-France Matter ont pris langue avec la direction administrative du Passage. Il est prévu d'intégrer le programme du Théâtre de Colombier dans la brochure du Passage, pour autant qu'un sponsor soit trouvé, afin d'élargir l'offre des « théâtres partenaires ». La convention avec le Théâtre du Passage a été reconduite jusqu'au 30 juin 2015. Il est prévu pour 2014-2015 de proposer également un « passe fidélité ».

Les spectacles qui seront présentés au Théâtre sont notamment : Pierre Aucaigne, le 15 février, un concert de Hang par Francesco Agnello, le 16 février, un spectacle de Sonia Grimm, le 29 mars, Salto et Mortale, le 25 avril, La Gloire de mon Père, le 2 mai. L'Harmonie de Colombier donnera un concert les 17 et 18 mai.

## 9. Budget pour l'exercice 2014

**Mme Edith Aubron (CC).** Le Conseil communal ne peut que se réjouir de présenter ce soir un budget 2014 avec un bénéfice de près de CHF 150'000.-. Ce budget répond dès lors au mécanisme de maîtrise des finances avec une marge d'autofinancement de 2.1 millions pour des investissements de 1.4 millions. A l'instar de l'ensemble des communes neuchâteloises et conformément aux directives du Service des communes, les nouvelles données des recettes fiscales ont été introduites suite au vote du 2 décembre par le Grand Conseil du projet d'harmonisation des clés de répartitions des impôts entre le Canton et les Communes. Au moment de l'élaboration du budget, une grande incertitude planait sur l'issue de ce vote. C'est pourquoi le Conseil communal avait choisi de suivre les recommandations de la Commission financière et du Service des communes pour adresser une version plus réaliste de l'état des finances de la commune. Cette année, le budget cantonal 2014 n'intègre pas de nouveaux reports de charges supplémentaires sur les communes. La participation de Milvignes à la péréquation intercommunale diminuera de CHF 1.2 million l'an prochain, ceci grâce à la fusion. Le Conseil communal a pu obtenir le versement du montant total de la subvention à la fusion en 2013. La répartition prévue lors de la fusion a donc pu être réalisée. Aussi, les amortissements annoncés au budget 2013, pour un montant global de CHF 1.2 million, ce qui représente CHF 200'000.- de diminution de charges, ont été attribués à différents objets. Pour 2014, une augmentation conséquente des charges salariales répercutée dans l'ensemble des chapitres est à constater, ceci en raison de l'intégration de la part employeur pour la recapitalisation de Prévoyance.ne. On sait également que le déficit de l'année 2013 sera largement péjoré à cause de Prévoyance.ne. Est à constater également une augmentation de la démographie scolaire, qui se traduit par une augmentation du montant de l'écolage et des subventions versées pour le parascolaire. L'amélioration 2014 du budget s'explique principalement par deux facteurs ; le premier est donc comme indiqué le fruit de la hausse des recettes fiscales, le deuxième est dû à la bonne tenue des charges internes communales. Concernant la part du budget de fonctionnement maîtrisable par le Conseil communal, les mesures de réorganisation et d'optimisation dans les différents secteurs ne déploieront leurs effets que progressivement sur l'ensemble de la législature, voire au-delà. Le Conseil communal reste inquiet et doit donc s'atteler avec le concours de la Commission financière à la réflexion et à la mise en place d'un programme d'assainissement financier pour une amélioration durable de ces charges. La commune se doit de retrouver une capacité à investir dans son développement.

**M. Philippe Bärffuss (Commission financière).** La Commission financière s'est réunie à trois reprises pour étudier le budget 2014. Dès le début, la question centrale était de savoir s'il fallait intégrer ou non la réforme sur la redistribution fiscale. L'option choisie a été de ne pas l'intégrer et d'analyser les causes d'un déficit de plus de CHF 2.1 millions, qui, au final, a pu être ramené à CHF 1.9 million, principalement par une diminution des amortissements au chapitre Trafic. Force est de constater que la marge de manœuvre ne s'est pas élargie avec la fusion. Les économies substantielles ne se trouvent pas aux postes subventions ou entretien des bâtiments. Seul le coefficient fiscal peut avoir une véritable influence sur un résultat projeté. Certes, il appartient à l'exécutif de mener à bien la fusion des services et du personnel des trois villages pour rendre la commune plus efficiente, mais cela ne permettra pas de trouver 2 millions d'économies. Certains effets de la fusion sont réjouissants, notamment au niveau de la péréquation et des

économies d'échelle en matière d'assurances, mais les charges essentiellement impactantes sont issues de décisions cantonales ou intercommunales, telles que l'aide sociale, la police, la péréquation ou la répartition de l'impôt. Aujourd'hui, une décision du Grand Conseil fait passer le budget du chiffre rouge foncé au chiffre noir. Cette nouvelle répartition gomme la péjoration des revenus fiscaux par la réforme 2012-2016 sur les personnes physiques. En conclusion, la commune et ses acteurs politiques doivent agir sur les instances intercommunales et cantonales, sans oublier bien sûr la maîtrise des coûts endogènes par l'optimisation des services, et favoriser l'implantation de nouveaux contribuables dans la commune. Dans sa séance du 2 décembre, la Commission financière a accepté le budget 2014 à l'unanimité, moins 1 voix.

**M. Fred-Eric Moulin (PS)** donne lecture du rapport de **M. Christophe Bissat**. Malgré les quelques effets financiers positifs de la fusion sur le budget 2014, notamment en matière d'assurances et d'amortissements, le budget au 1<sup>er</sup> décembre 2013 était encore largement déficitaire en raison des nombreux reports de charges de l'Etat et d'une faible marge de manœuvre sur les éléments endogènes qui ne représentent qu'une faible part des dépenses, par ailleurs déjà passées sous la loupe et ramenées pour la plupart à leur plus bas niveau. Heureusement, le 2 décembre 2013, le Grand conseil acceptait la nouvelle clé de répartition des impôts entre le Canton et les Communes, ce qui permet d'entrevoir l'année à venir avec des recettes supplémentaires bienvenues et légitimes. Cependant, il faut rester particulièrement attentifs à l'évolution de la situation ; d'une part, de nouveaux reports de charges de l'Etat sur les communes sont à redouter et, d'autre part, les recettes d'impôts sur les personnes physiques vont diminuer progressivement en raison de déductions nouvelles. Le groupe socialiste entrera en matière sur le budget 2014 et l'approuvera.

**M. Daniel Bena (La Grappe)**. Le groupe est heureux que le Grand Conseil se soit prononcé en faveur du projet de loi portant harmonisation des clés de répartition des impôts entre l'Etat et les communes. Cette décision a pour effet que le résultat passe du rouge vif au noir avec un léger bénéfice de CHF 149'475.-. Le groupe accepte le budget à l'unanimité.

**M. Yann Decnaeck (PLR)**. Le groupe LR accepte le budget, en se posant toutefois les questions suivantes : quelles sont les suites éventuellement données par le Conseil communal au rapport de la commission temporaire du Théâtre de Colombier du 18 juin dernier ; où en est la réorganisation de l'administration ; où en est l'harmonisation des subventions octroyées aux sociétés locales ; quelles sont les mesures structurelles que le Conseil communal envisage pour améliorer la situation financière de base de notre commune ; quelle est la vision générale du Conseil communal quant à l'avenir de Milvignes. Le groupe apprécie par ailleurs l'effort de pédagogie qui a été renforcé dans le rapport pour expliquer en quoi consiste la différence entre le budget prévisionnel établi dans le cadre du projet de fusion et le budget actuel. Le groupe est d'avis que de tels efforts d'explications doivent être répétés, ceci à l'attention non seulement des autorités politiques, mais surtout de la population. La population doit en effet savoir quels projets ont déjà été réalisés, quels projets n'ont pas encore pu être réalisés et pourquoi, quand ces projets seront réalisés et dans quel ordre de priorité, quelles sont les économies engendrées par la fusion, quelles sont les économies envisagées par le Conseil communal, quelles prestations ont été/seront diminuées ou augmentées, voire supprimées ou ajoutées. Pour en revenir aux questions que s'est posées le groupe, si les réponses aux trois premières (Théâtre, administration et subventions) relèvent de dicastères particuliers, celui-ci estime que les deux dernières questions (mesures structurelles et vision générale) sont de la compétence de la présidence du Conseil communal, une présidence qui doit non seulement assumer en périodes de « crise » (telle celle relative au Théâtre et au Conseil général du 30 avril), mais une présidence qui doit encore et surtout démontrer sa capacité à dégager une vision politique et à fédérer derrière des projets ambitieux.

**M. Daniel Sigg (Verts)** demande que les commentaires soient mieux expliqués, ce qui permettrait à chacun de comprendre les différences entre les budgets 2013 et 2014, au sens positif, comme au sens négatif.

***Le budget est passé en revue chapitre par chapitre.***



Charges & Revenus par chapitre, Compte 340 Sport - Activité générale : **M. Philippe Donner (PLR)** signale que ce n'est pas un montant de CHF 2'165.- mais de CHF 7'135.- en positif qui devrait figurer.

**M. François Gubler** fait remarquer qu'il y aura beaucoup d'écarts tout au long du document.

Compte 020, administration : **M. Jean-François Künzi (PS)** dit avoir appris qu'une entreprise genevoise procédait à un audit du personnel des structures d'accueil. Il souhaite donc connaître l'objectif clair de cet audit, savoir si d'autres membres du personnel communal sont concernés et, si oui, lesquels et que l'on indique quelle est la ligne budgétaire consacrée à cet audit.

**Mme Marie-France Matter (CC)** informe que tout le personnel bénéficiera de cet audit. Les chefs de service ont déjà été entendus, puis tout le personnel communal sera reçu lors d'entretiens, en groupes ou individuellement, d'ici le 18 décembre. Il s'agit d'une enquête de satisfaction et le montant sera prélevé sur le fond de réserve pour la fusion.

Compte 210, école primaire : **M. Philippe Bärffuss (PS)** voudrait savoir quelle influence la contribution supplémentaire versée à Prévoyance.ne exerce sur le prix de l'élève de Cescole.

**Mme Edith Aubron (CC)**. Le syndicat de Cescole avait prévu un emprunt avec un amortissement sur 10 ans qui était intégré dans l'écolage. Toutefois, le Service des communes a tout récemment refusé cette façon de faire et veut que toutes les communes intègrent dans leurs comptes 2013 l'ensemble de la part pour Prévoyance.ne. Celle-ci est pour Cescole de 2,7 millions. Plus de la moitié des élèves étant de Milvignes, la moitié de cette somme est donc à intégrer directement dans les comptes 2013. Concernant le budget 2014, la part amortissement + intérêts prévue initialement pour un amortissement sur 10 ans est donc à déduire, ce qui représente environ CHF 150'000.- pour Milvignes. Une augmentation de CHF 400.- par élève est à noter, mais celle-ci est essentiellement due à l'ouverture de trois classes supplémentaires. Pour le paiement à Prévoyance.ne qui interviendra début janvier 2014, Cescole fera un emprunt à court terme et les communes rembourseront leur dû à Cescole d'ici au 28 février prochain.

Compte 302, Théâtre de Colombier : **M. Patrice Blanc (PLR)**. Suite aux informations reçues concernant le Théâtre de Colombier qui ne répondent pas entièrement aux interrogations du groupe LR, celui-ci demande une suspension de séance.

**Après une suspension de séance de 10 min, le débat reprend.**

**M. Patrice Blanc (PLR)**. Le groupe reste sur sa faim concernant ce chapitre, beaucoup de questions restant sans réponses. Quelles sont les tâches de l'attachée culturelle, y a-t-il eu un appel d'offres, où en est le rapprochement avec l'Association du théâtre,... Davantage de transparence est attendue du Conseil communal et le groupe LR est d'avis que ce dossier n'est pas mené à satisfaction. Le groupe ne s'opposera pas au budget, mais attend du Conseil communal, et en particulier de la responsable du dicastère, beaucoup plus de renseignements et plus de clarté concernant cet objet.

Compte 330, parcs publics et chemins pédestres : **M. Fred-Eric Moulin (PS)** intervient sur les commentaires et souhaite savoir si le terme « supprimé » est bien juste, car cela laisse penser que l'entretien des bancs et les heures de voirie ont été supprimés.

**Mme Marlène Lanthemann (CC)** répond que l'entretien des bancs n'a pas été supprimé, mais que le montant a simplement été transféré sur le compte 620.314.

Compte 620, routes communales : **M. Fred-Eric Moulin (PS)** demande ce qui va advenir des locaux de la voirie à Colombier suite au transfert de ce service à Auvernier.

**Mme Josette Schaer (CC)**. Ce bâtiment est actuellement vide, mais un locataire potentiel s'est annoncé. Comme il n'existe pas de plans des locaux, un relevé est en cours et une demande de changement d'affectation sera adressée au Service de l'aménagement du territoire.

Compte 700.313.00 - Traitement et contrôle de l'eau : **M. Louis Godet (Verts Lib.)** souhaiterait savoir pourquoi cette rubrique a été budgétée CHF 20'000.-, alors que dans les anciennes communes, il y figurait

CHF 2'500.-, voire même, pour Colombier, CHF 4'000.-. Ce compte comprend-t-il autre chose de plus que l'autocontrôle de l'eau ?

**M. Clovis Fahrni (Administrateur des finances)** répond que le traitement de l'eau, à Colombier, était plutôt de l'ordre de CHF 7'000.- que CHF 4'000.-.

Pour **M. Louis Godet (Verts Lib.)**, cela n'explique toujours pas pourquoi on est à CHF 20'000.- aujourd'hui.

**M. Clovis Fahrni (Administrateur des finances)** répond qu'il y a le traitement et le contrôle de l'eau.

**M. Louis Godet (Verts Lib.)** réagit et argue qu'il n'y a pas de traitement de l'eau, puisqu'elle est livrée par Viteos et le puits d'Areuse lors d'achat d'eau.

**M. Clovis Fahrni (Administrateur des finances)**. Dans le cadre du puits d'Areuse, il y a effectivement un traitement qui est partagé au niveau de la pompe avec les SI de Boudry.

Compte 700.318.050 – Etablissement du manuel de l'assurance qualité : **M. Louis Godet (Verts Lib.)** souhaite savoir si ce manuel existe déjà pour Milvignes. Une somme de CHF 5'000.- lui semble en effet très faible pour mettre sur pied le manuel d'assurance qualité demandé par le Canton.

**M. Frédéric Laurent (CC)**. Il n'a pas été établi en 2013, raison pour laquelle la somme a été remise au budget 2014. Il sera établi avec le nouveau chef du service.

Compte 710.314.00 – Entretien des canalisations communales : **M. Roberto Ronchi (PLR)** souhaite savoir pourquoi en 2013 ce poste était budgété CHF 100'000.- et maintenant CHF 10'000.-.

**M. Frédéric Laurent (CC)** explique qu'il s'agit d'une faute de frappe, ce qui est expliqué dans un correctif adressé aux Conseillers généraux.

**M. François Gubler**, confirme qu'un correctif daté du 11.12.2013 concernant le budget 2014 lui a été transmis, avec mention de trois rubriques qui doivent être corrigées :

710.314.000, le montant passe de CHF 10'000 à CHF 100'000.-.

710.380.000 – « Attribution à réserve, protection des eaux », le montant passe de CHF 60'000.- à CHF 0.-.

710.480.000 – « Prélèvement à réserve, protection des eaux », le montant passe de 0 à CHF 30'000.-.

**Mme Edith Aubron (CC)** informe que les corrections ne changent pas le résultat global puisque c'est un poste autofinancé, mais, par contre, changent les charges et revenus de l'arrêté. L'arrêté sera modifié en conséquence.

Compte 791 - plans de développement : **M. Hugues Scheurer (PLR)**. La commune a-t-elle encore une activité et, si ce n'est pas le cas, est-il encore raisonnable de financer cette structure ?

**Mme Josette Schaer (CC)**. La commune a effectivement encore une activité. Samedi dernier, la nouvelle ligne de bus pour Boudry qui dessert La Béroche, Boudry et Cortailod a été inaugurée.

Compte 900.400.010 - Impôts s/fortune pers. physiques : **M. Daniel Sigg (Verts)** demande s'il est normal que le correctif reçu ne mentionne pas les détails liés à la réforme de l'impôt.

**Mme Edith Aubron (CC)** confirme que le correctif ne mentionnait pas les trois lignes. En fait l'écart calculé sur l'impôt des personnes physiques, soit les CHF 2'418'500.- indiqués, est l'écart sur l'ensemble de l'impôt sur les personnes physiques et comprend les trois lignes en même temps. Le montant est détaillé de la façon suivante : CHF 2'144'200.- sur la ligne 900.400.000, CHF 257'600.- sur la ligne suivante, « impôt sur la fortune », et CHF 16'700.- sur la troisième ligne, « prestation en capital ».

**M. François Gubler** demande de corriger comme suit l'article premier de l'arrêté qui figure en page 9 : Charges CHF 38'940'722.- / Revenus CHF 39'090'197.-. Il figure donc un excédent de revenus de CHF 149'475.-. Le reste de l'arrêté est inchangé.

**Mis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité, par 34 voix, un membre du CG ayant quitté la salle.**

## 10. Communications du Conseil communal

**Mme Marie-France Matter :**

- calendrier 2014 des séances du Conseil général : 11 février, 13 mai, 9 septembre et 16 décembre ;
- le Conseil communal propose que les trois groupes politiques se réunissent pour la préparation du Conseil général le même soir afin de faciliter le planning des commissions ;
- un volontaire, habitant d'Auvernier, est recherché pour porter la robe des Vignolants car M. Yann Decnaeck a choisi de renoncer à cette prestation ;
- à l'issue de la séance, le Conseil communal invite le Conseil général ainsi que le public à partager le verre de l'amitié.

**M. Frédéric Laurent :**

- le terrain (anciens jardins) à la Rue du Sentier à Colombier, tout près du collège, a été payé le 16 octobre 2013 (CHF 152'700.-) ;
- le terrain pour le projet dit « Canaris » à la Rue Basse à Colombier a été payé le 7 novembre 2013 (CHF 250'000.-) ;
- concernant le projet rue du Sentier 17 à Colombier, la promesse de vente a été payée (CHF 57'000.-). Par contre, une demande de dépôt de sanction doit être déposée au plus tard le 31 mars 2014 ;
- la déchetterie de la Croix sera dorénavant ouverte chaque après-midi et également le samedi, sans augmentation des charges.

**M. Yann Decnaeck (PLR)** demande une explication concernant la fixation de la séance du CG consacrée aux comptes le 13 mai alors que le règlement général dit que ça doit être fait dans les 4 premiers mois de l'année?

**Mme Edith Aubron (CC).** Comme les vacances de Pâques ont lieu très tard en 2014, la séance des comptes a été reportée à cette date afin de laisser davantage de délai pour assurer les diverses séances en dehors des périodes de vacances et congés de Pâques.

*S'ensuivent quelques échanges sur la compétence de reporter la séance des comptes au-delà du 30 avril, M. Yann Decnaeck (PLR) et M. Matthias Bauer (PLR) souhaitant des explications sur la possibilité légale de le faire.*

**M. Daniel Sigg (Verts)** est surpris des CHF 57'000.- annoncés pour le Sentier 17, car il avait entendu le montant d'un million dans le plan d'action.

**M. Frédéric Laurent (CC)** confirme que la promesse de vente est de CHF 57'000.-, mais qu'effectivement le montant total de la vente est de CHF 1'140'000.-.

**M. François Gubler** propose de revenir sur cette séance du 13 mai, qui semble poser un problème d'ordre juridique puisque le règlement de commune est quand même impératif. Il propose de mettre cette date entre parenthèses en attendant que le Conseil communal réexamine la question.

**M. Patrice Blanc (PLR).** Le Conseil communal souhaite que les groupes se réunissent un même soir. Il semblait intelligent de se réunir le lundi soir, ce qui permettait au Conseil communal d'avoir les avis des groupes pour sa séance du mardi. En conséquence, quel est le souhait du Conseil communal ?

**M. Robert Gygi (La Grappe)** déclare qu'avant de prendre une décision, une discussion doit avoir lieu au sein du groupe.

**Mme Marie-France Matter (CC)** informe qu'idéalement ce serait le lundi de la semaine précédant le Conseil général.

## 11. Divers

**M. Robert Gygi (La Grappe)** s'étonne qu'aucune réponse à la lettre de La Grappe du 21 novembre n'ait été donnée par écrit comme demandé, ni par oral ce soir comme promis dans la lettre du

Conseil communal du 2 décembre 2013. Il trouve aussi étonnant que ces deux lettres, figurant en annexe au courrier du comité de La Grappe lu en début de soirée, n'aient pas été lues.

**M. François Gubler** explique qu'il a exprimé son point de vue concernant les annexes, à savoir qu'elles n'étaient pas adressées au Conseil général.

**M. Robert Gygi (La Grappe)**. Le comité de La Grappe en demandait lecture dans la lettre adressée au président du Conseil général, car même si les courriers étaient relativement longs, il était important qu'ils soient lus dans leur intégralité au Conseil général, afin que ce dernier soit mis au courant de la situation et des événements qui se sont déroulés.

**M. Jean-François Künzi (PS)**. Le point 4 de l'ordre du jour comportait une demande d'abrogation, d'une décision prise par le Conseil général de Bôle. Il est à noter que deux décisions du Conseil général de Colombier ont été remises en cause sans être formellement abrogées: la première consistait en la création d'un Ecopoint au carrefour des Rues des Saules et de la Saunerie. Le Conseil communal a décidé seul que cet Ecopoint ne se ferait pas. La seconde concerne la vente du terrain décidée lors de la réunion du Conseil général de Milvignes, du 1<sup>er</sup> octobre dernier. En conséquence, légalement, ces deux décisions ne sont-elles pas toujours en vigueur?

**M. Daniel Sigg (Verts)**. Le ramassage des petits récipients de compost sera apparemment supprimé à partir de mars 2014. Cette décision est en contradiction complète avec la nouvelle politique des déchets qui pousse au tri et recyclage. De plus, il a été annoncé dans la présentation du budget, que le Conseil communal ne voulait pas diminuer les prestations à la population. En conséquence, si cette mesure intervient pour des questions de coût, il s'agit d'une deuxième contradiction.

**Mme Dagmar Picci (PLR)** souhaite connaître la situation actuelle au niveau des comptes 2013 et savoir si le déficit de CHF 1'300'000.- va être tenu ou dépassé.

**Mme Edith Aubron (CC)** ne veut pas entrer dans les détails des comptes 2013, mais il est évident que le budget 2013 ne sera pas tenu, ne serait-ce qu'en considérant les CHF 300'000.- de charges supplémentaires pour l'aide sociale votés par le Grand Conseil qui n'étaient pas intégrés dans le budget 2013. Par contre, il y a une amélioration des recettes d'impôts. Malheureusement, Prévoyance ne va péjorer les comptes.

**M. Jean-François Künzi (PS)** fait remarquer que même dans la Commune de Milvignes, qui compte plus de 9'000 habitants, tout fini par se savoir au sein de la population. Une partie de ce qui se dit appartient sans doute à la rumeur, mais, dans un tel contexte, n'a-t-on pas avantage à informer clairement, en citant Mirabeau, «ceux qui sont ici par la volonté du peuple»? Que se passe-t-il dans la gestion du personnel? Deux exemples frappants: le Service des constructions, transféré à Bôle, comportait deux employées principales: la cheffe avait obtenu, au terme de sa première année d'activité, un certificat de travail plutôt élogieux. En un peu plus de six mois, elle est devenue persona non grata. Elle a été licenciée dans des circonstances discutables pour être remplacée par une personne dont le salaire sera de 50 % plus élevé. La seconde employée, traitée à égalité avec la cheffe, est en arrêt maladie (un burn-out est évoqué). Les structures d'accueil de la petite enfance ont enregistré au moins deux démissions, dont celle de la responsable de Colombier qui s'était pourtant formée, à ses frais, pour assumer une telle fonction. Au moins une lettre exprimant le malaise qui règne au sein de la structure a été adressée au Conseil communal. M. Künzi attend impatiemment les explications du Conseil communal, car il ne souhaite pas que Milvignes révèle une même situation qu'à La Chaux-de-Fonds.

**La séance est levée à 22h30.** Le président souhaite à tous de belles fêtes de Noël et une bonne année.

Au nom du Conseil général :  
Le président : F. Gubler  
Le secrétaire : Ph. Egli